

CARTE A POINT AMAP FERME AUX PAMPILLES PRODUITS LAITIERS DE CHÈVRE

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
FERME AUX PAMPILLES Elise et Jérôme HIGELIN	NOM, prénom
10 rue de l'abattoir 68290 MASEVAUX	Adresse..... Code postal, commune
Jerome.elise@hotmail.fr Tél : 06 11 45 12 05	Mail Tél

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

N° d'adhérent :

Membre de l'amaap LA FERME AUX PAMPILLES : oui - non

Valeur du point : se renseigner au point info

Pour l'amaap LA FERME AUX PAMPILLES, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 20 points et d'une valeur maxi de 40 points** sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention !: S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un

contrat auprès de l'amaap Produits Laitiers de chèvre, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Produits	Points
Fromage nature (125g)	4
Fromage aromatisé (125g)	4
Fromage mi-sec (125g)	4
Fromage DELICE (herbes de saison)(125g)	3,5
Fromage nature huile d'olive(125g)	4,5
Yaourt nature (125g)	1,5
Yaourt aux fruits (125g)	1,5
Fromage blanc (400g)	5,5
Fromage blanc (200g)	3
Fromage blanc ail et ciboulette (400g)	7
Fromage blanc ail et ciboulette (200g)	4
Plateau apéro	7,5

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

